ib vogt
France

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

**En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement**

## Projet agrivoltaïque de Poiseul-la-grange (21440)

### Object de la concertation :

Une concertation préalable est organisée à Poiseul-la-grange à l'initiative d'ib vogt France dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque. Ce projet est initié et développé par ib vogt France SASU, dont le siège social est situé au 19 avenue Georges Pompidou à Lyon (69003), et sera porté administrativement par la société de projet SOLEFRA 35 SAS.
Il s'étend sur une surface de 34 hectares et affichera une puissance de l'ordre de 19 MWc pour une production d'environ 25 000 MWh par an.

### Durée et modalités de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera **du mercredi 3 juin 2026 à partir de 14h au lundi 22 juin 2026 à 19h.**
Tout au long de cette durée, **un dossier de concertation préalable** sera mis à disposition sur **le site internet** : https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-poiseul-la-grange-21/ et en **mairie de Poiseul-la-grange** pendant les jours et heures d'ouvertures habituels. Il contient toutes les informations nécessaires pour comprendre l'agrivoltaïsme et les particularités du projet.

Le public pourra exprimer ses observations et propositions :

- **En mairie de Poiseul-la-grange** grâce aux **registres** mis à disposition
- Par **voie postale** à l'adresse suivante :
  ib vogt France SASU - 19 Avenue George Pompidou – 69003 Lyon
- Par **voie électronique**, à l'adresse suivante : Poiseul-la-grange@ibvogt.com

### Permanence publique d'information :

ib vogt organise **une permanence publique le lundi 22 juin 2026** de 16h à 19h à la mairie, Rue de la Maison-Commune, en présence de l'équipe en charge du projet. Ce moment a pour objectif de **répondre aux questionnements** de chacun afin de favoriser une meilleure compréhension du projet.

### Bilan de concertation :

Au terme de la période de concertation, ib vogt recueillera les avis déposés et rédigera dans les 3 mois qui suivent **un bilan de cette concertation préalable**. Ce bilan sera l'occasion de répondre à toutes les interrogations et de formuler les éléments qui ont été pris en compte dans le développement du projet. Il sera rendu publique **sur le site internet du projet et en mairie de Poiseul-la-grange pendant 2 mois**.